

ENLEVEMENT DES AERONEFS ACCIDENTELLEMENT IMMOBILISES

- ▶ **LANGUE DU COURS** : Français.
- ▶ **DUREE** : 05 Jours.
- ▶ **ACTIVITE**
 - Support du Cours ;
 - Exposés et Discussions de groupe ;
 - Le cours est dispensé par un Instructeur expert dans la matière ;
 - La performance des participants sera basée sur une évaluation.
- ▶ **POPULATION CIBLE**
 - Gestionnaires des compagnies aériennes, et personnel opérationnel ;
 - Gestionnaires d'aéroport et service d'incendie ;
 - Organismes d'entretien, de réparation et de révision (MRO's) ;
 - Autorités de l'aviation civile (CAA).
- ▶ **INTRODUCTION**

Si un aéronef est immobilisé sur une partie de l'aéroport où il gêne le mouvement des autres aéronefs, il doit être enlevé le plus rapidement possible.

L'enlèvement d'un aéronef est une opération complexe qui engage la responsabilité de différentes parties, notamment celle du propriétaire enregistré de l'aéronef, du service national chargé de la sécurité aérienne et des investigations techniques sur les accidents, celle du directeur de l'aéroport, du propriétaire du matériel d'enlèvement, etc.
- ▶ **OBJECTIFS DU COURS**

Le présent cours a pour objectif de mettre en évidence les difficultés que présente l'enlèvement des aéronefs accidentellement immobilisés ou avariés. A l'issue de ce cours les stagiaires seront familiarisés avec :

 - Les méthodes et les opérations nécessaires pour amener l'aéronef sur une surface en dur ainsi que les 5 principales activités, relatives à un enlèvement à savoir :
 - Examen de l'état des lieux ;
 - Planification ;
 - Préparation ;
 - Récupération ;
 - Rapports.
 - Le cadre juridique et les meilleures pratiques pour l'enlèvement des aéronefs en panne ;
 - La Conformité aux règlements sur la santé et la sécurité ;
 - Les Dangers associés aux opérations de l'enlèvement ;
 - Les Tâches et responsabilités du personnel de récupération ;
 - Les Catégories de base des événements de l'enlèvement ;
 - Le Plan de l'enlèvement détaillé.
- ▶ **CRITERE D'ACCEPTATION**
 - Personnel ayant le niveau scolaire du secondaire ou un niveau équivalent ;
 - Personnel ayant la maîtrise écrite et orale de la langue d'enseignement.